République Française Département de la Sarthe Communauté de communes Sud Sarthe

Procès-verbal Conseil communautaire Séance du 21 février 2019 (2ème séance)

L'an 2019, le 21 Février à 18:15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à la Salle des fêtes de St Jean de la Motte, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 15/02/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 15/02/2019.

<u>Présents</u>: Mmes: BOULAY Martine, JOLLY Jeannette, LATOUCHE Béatrice, LIMODIN Yveline, MARTIN Christiane, PICARD Claudine, POUPARD Mireille, QUERU Catherine, ROBINEAU Lydia, TYLKOWSKI Frédérique, MM: ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUSSARD François, BOUTTIER Patrice, CHAPELLIERE Jean-François, FOURNIER Sylvain, FRESNEAU Roger, GUILLON Émile, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LELARGE Christian, LESSCHAEVE Marc, LORIOT Jean-Luc, MARTINEAU Éric, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PLEYNET Michel, RAVENEAU Michel, ROUSSEAU Daniel

Absent(s) ayant donné procuration: Mmes: BOMPAS Maryvonne à M. RAVENEAU Michel, MISTOUFLET Claudine à M. BOUSSARD François, MM: DE NICOLAY Louis-Jean à M. GUILLON Émile, GAYAT Xavier à M. BOUTTIER Patrice, LEROY Christian à M. LESSCHAEVE Marc, NÉRON Michel à Mme LATOUCHE Béatrice Absent(s): MM: CORVAISIER Patrick, YVERNAULT Jean-Louis

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIER Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

2019-DC-014

Rapport d'orientations budgétaires 2019

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Les objectifs du rapport d'orientation budgétaire doivent permettre à l'assemblée délibérante :

• De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,

• D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ;

Délibération

2019-DC-014: Rapport d'orientation budgétaire 2019

En application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la communauté de communes doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Par ailleurs, en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Le rapport annexé au DOB doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail). Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal.

Enfin, toujours en application de la loi précitée, le rapport donne lieu à un débat en assemblée qui est acté par une délibération spécifique.

Sur la base du rapport joint qui détaille les orientations budgétaires 2019, les membres du conseil communautaire ont engagé le débat, avant de se prononcer sur le budget 2019 qui sera soumis au vote de l'assemblée en avril prochain

Il en ressort les éléments suivants :

<u>Fiscalité</u>: Mr Beaudouin s'interroge sur la baisse du FNGIR. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une contribution, il est donc intéressant de la voir diminuer, l'écart s'expliquant par le changement de périmètre du territoire lié au départ des communes de Cérans-Foulletourte, Oizé et La Fontaine Saint Martin.

Il est rappelé que les comparatifs fiscaux 2017/2018 ne sont pas à périmètre constant avec le départ des 3 communes au 1^{er} janvier 2018.

<u>Le personnel de la Communauté de Communes</u> : Mr Fournier fait remarquer que la collectivité n'a pas recours à l'emploi de personnes reconnues handicapées. Le Président confirme ce constat et précise que la collectivité est amenée à payer une contribution en ce sens.

Mr Loriot rappelle qu'une prestation de service assurée par des établissement reconnus permet de diminuer le montant de la contribution. Le Président précise que la collectivité fait appel à une association de chantier d'insertion, notamment pour l'entretien des espaces verts sur le site de Loirécopark, mais que ce type d'établissement n'est pas pris en compte car non habilité comme employant du personnel reconnu handicapé

Mme QUERU demande des précisions sur le recrutement d'agents contractuels missionnés pour des activités accessoires. Il est précisé que ce type de contrat est réservé pour des personnes en activités ailleurs qui complètent leur activité sur un temps de travail restreint au sein d'un autre établissement.

Mr Leguet s'interroge sur la diminution de la masse salariale. Il est répondu que celle-ci est dûe au périmètre restreint avec le départ des 3 communes. Le Président rappelle le parallèle non équitable entre les charges qui ont diminué de10% et les recettes en moins à hauteur de18%

Emprunt: Mr Leguet s'interroge sur le fait de voir l'emprunt relatif à Zeppelin perdurer alors que le bâtiment a été vendu. Le Président rappelle que le prêt contracté à l'époque de la C.C. du Bassin Ludois n'a pas été remboursé par anticipation face aux besoins de financement pour le numérique.

Santé: Mr Guillon demande des précisions sur le contrat passé avec Search médical. Mme Limodin reprécise les modalités du contrat :15 000€ pour 1 médecin + 10 000€ pour un 2ème médecin : Il est précisé qu'un acompte de 30% a été versé sur les 15 000€ et que le contrat est terminé

<u>Petite enfance</u>: Mme Jolly s'étonne des disparités du nombre de séances « Jeux et rencontres » entre les communes. Mme Latouche rappelle l'objectif de faire en sorte d'être le plus présent possible sur le territoire et que le nombre de séances est en rapport avec le nombre d'assistantes maternelles (Mr Drouet présent dans l'assistance précise la mise en place de 8 séances pour 1 groupe).

<u>Culture</u>: Mme Jolly demande des précisions sur la réorganisation possible du service RLP suite au départ en retraite d'un agent fin octobre 2018. Elle précise que l'agent intervient beaucoup auprès des petites bibliothèques et des bénévoles, et que si cela devait disparaître cela pourrait remettre en cause l'investissement des bénévoles et donc la pérennité des associations.

Mme Limodin demande quelles sont les communes concernées par le lissage des tarifs suite au transfert de l'Ecole de musique Associative du Lude. Mme Latouche précise que seules les communes d'Aubigné-Racan, de Coulongé, Le Lude, Luché-Pringé et Mansigné sont concernées.

<u>Fiscalité</u>: Mr Beaudouin sollicite la prudence sur les modalités de répartition du FPIC pour ne pas appauvrir davantage les communes.

Une discussion s'engage sur la taxe d'aménagement relative aux zones intercommunales pour les biens intercommunaux. Il est proposé qu'une zone d'activité communale qui serait amenée à devenir intercommunale puisse faire l'objet d'une exonération de taxe d'aménagement sur les projets de futurs aménagements

Mme Latouche rappelle que les orientations sur la Taxe d'Aménagement ne permettront pas de donner suffisamment d'air à la Communauté de Communes et qu'il convient d'engager une réelle réflexion sur l'optimisation des moyens humains

Mr Bouttier demande des précisions sur le projet social, et notamment si celui-ci sera assujetti à l'embauche. Il est précisé que 50 000€ de recettes nettes supplémentaire seraient attribuées à la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Afin de revoir à la baisse les dépenses de la collectivité, Mme Jolly propose de revoir le soutien aux associations et notamment l'attribution des subventions considérant que les communes contribuent également au fonctionnement de celles-ci. Mme Latouche précise qu'il convient de faire attention car toutes les associations ne sont pas sur le même pied d'égalité.

<u>Politique tarifaire</u>: Mme Latouche propose de mener une réflexion sur le niveau de prestation des services et attire l'attention sur l'augmentation des tarifs, notamment ceux liés aux services petite-enfance qui risquent d'engendrer une diminution du financement de la CAF. Cependant, elle considère préférable d'augmenter les tarifs de 3% tous les ans plutôt que d'augmenter de 10% au bout de 3 ans

Optimisation les bases d'impositions : Mr Bouttier estime que la pression fiscale est de plus en plus forte et fait part de ses inquiétudes sur le fait de voir baisser la population. Il met en avant l'analyse des compétences de la Communauté de communes considérant que certaines sont obligatoires, d'autres sont optionnelles voir facultatives. Il sera peut-être nécessaire de les revoir à un moment donné.

Mme Latouche pose la question de trouver des recettes supplémentaires ou de revoir l'exercice de certaines compétences. Ne doit-on pas revoir en détail les compétences ? ceci pour ne pas appauvrir les communes puisque même en redistribuant une partie de la dotation communale, l'équilibre financier de la Communauté de Communes risque de ne pas être atteint.

Il est rappelé que pour vivre au plus près de ses moyens, il conviendrait de revoir les priorités et donc les compétences.

Mme Picard rappelle que les services ont fait des efforts l'an passé pour réduire les coûts. Les services doivent malgré tout rester à la hauteur pour rester attractif. Une nouvelle restriction des coûts amènera probablement certaines activités à disparaître.

Mme Robineau s'interroge sur certaines actions qui pourraient être revues pour limiter les dépenses de la collectivité : organisation des archives, financement des formations des agents.

Le Président précise qu'avec la fusion, il est nécessaire d'archiver les documents des 3 anciennes collectivités pour permettre aux agents qui n'ont pas forcément l'historique de tous les dossiers d'accéder aux données plus rapidement et dans de meilleures conditions. De même, la formation des agents est un plus pour la collectivité considérant que celle-ci les amènent à être plus performant pour un meilleur service rendu à la population.

Mme Latouche intervient en proposant de revoir par exemple la compétence accueils périscolaires.

Le Président précise que si les communes récupèrent cette compétence, la CAF, partenaire important, ne financerait plus ce service. De plus, dans le cas d'une restitution de compétence, les charges et recettes transférées seraient restituées aux communes ; la Communauté de Communes devra donc reverser les montants pris sur les attributions de compensation.

Mme Jolly précise que l'inscription en école de musique est un choix pour les familles et que la collectivité pratique des tarifs inférieurs à ceux pratiqués ailleurs.

Mme Latouche précise que des choix devront s'opérer pour permettre à la collectivité de s'engager plus sereinement et rappelle que la situation actuelle de la collectivité est de la responsabilité de chacun face aux décisions collectives prises.

A l'issue des différents échanges, Le Président rappelle avoir pris note des différentes interventions et invite chacun à se rappeler de ces échanges et de la situation de la collectivité dans les décisions futures qui pourront être prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

Sylvain FOURNIER

Le Président de séance,

François BOUSSARD